



10196 - Comment juger l'attitude d'un père qui empêche sa fille de se marier avec la personne de son choix ?

question

Certains parents empêchent leurs filles d'épouser des prétendants qui leur sont égaux ? Comment juger cela ? Quelle est l'attitude à adopter par des filles ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cette question a été soumise à Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) et voici ce qu'il a dit : « C'est une grande question, un grave problème. Certains hommes – à Dieu ne plaise – trahissent Allah, manquent à leurs engagements et maltraitent leurs filles. Or le parent doit se comporter de façon à agréer Allah et Son messager. Allah le Très Haut a dit : **Mariez les célibataires d'entre vous...** (Coran, 24 :32). C'est-à-dire mariez les bonnes gens (sous votre autorité) et les esclaves mâles et femelles.

Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **Quand un homme dont la moralité et la religiosité vous donnent satisfaction se présente à vous, donnez lui épouse. Sinon il y aura tentation et grande corruption sur terre .**

Certaines personnes – à Dieu ne plaise – gère leurs filles comme une marchandise qu'il propose en vente à celui qui leur plaît et refuse de proposer à celui qui ne leur plaît pas. Il leur arrive de les marier à des personnes dont ni la moralité ni la religiosité ne donnent satisfaction parce qu'ils pensent devoir agir ainsi. Ils arrivent encore à d'autres de refuser de marier leurs filles à un partenaire dont la religiosité et la moralité donnent satisfaction parce qu'ils ne pensent pas devoir agir dans ce sens.

Si seulement nous avions atteint un état d'évolution où la femme que son père empêche d'épouser un partenaire bon religieusement et moralement puisse s'adresser au cadî et lui faire



dire à son père : **marie-la sinon je le ferai ou le ferai faire par un autre** ! En effet, quand le père empêche sa fille de se marier, celle-ci a le droit de porter plainte auprès du cadî. Si seulement nous étions arrivés à cet état d'évolution ! Hélas, la plupart des filles s'abstiennent par pudeur d'en arriver jusque là.

Cependant nous conseillons le père de craindre Allah, le Puissant et Majestueux et de ne pas empêcher sa fille de se marier. Car cela pourrait la pousser vers la dégradation. Que le père pense à son propre sort, s'il avait été empêché de se marier ! Sa fille, qu'il empêche de se marier, sera son adversaire au jour de la Résurrection : **le jour où l' homme s'enfuira de son frère, de sa mère, de son père, de sa compagne et de ses enfants**, (Coran, 80 :33-35). Les tuteurs, qu'il s'agisse du père ou du frère, doivent craindre Allah, le Puissant et Majestueux, et cesser d'empêcher les femmes d'exercer leurs droits (en particulier) le droit de se marier avec un partenaire dont la moralité et la religiosité donne satisfaction.

Oui, si la femme portait son choix sur un partenaire qui ne donne satisfaction ni sur le plan moral ni sur le plan religieux, le père aurait le droit de s'y opposer. Il est cependant interdit – au nom d'Allah ! – qu'il entrave son mariage par pure passion après qu'elle a porté son choix sur un homme religieux et droit. C'est un péché et une trahison, et le père en subira toutes les conséquences.